

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**  
**Arrondissement de PROVINS**  
**Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE**  
**Commune de MISY-SUR-YONNE**

<p><b>COMPTE RENDU</b> <b>de la séance du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du Jeudi 29 juillet 2021</b></p>
---

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le jeudi 8 juillet 2021 s'est réuni le jeudi 29 juillet 2021 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames, Guylène AUREOLE, Cécile DEMERS, Charlene MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Conseillers Municipaux .

Pouvoir : M. Sébastien BORG à Mme Charlene MAUSSE ;

Absent(e)s : Mmes Lili ATTAR , Michèle BIROST, Mélodie DEFOSSE; M. Michel OLLAR, M. Claude BELLINI pour le 2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour ;

Secrétaire de Séance : M. Guy JACQUIER ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la désignation de l'entreprise Prosper pour la réalisation des travaux de remplacement des fenêtres et la pose de volets roulants dans la dernière classe de l'école pour la somme de dix-sept mille cinq cent douze euros et cinquante-six centimes d'euros hors taxes (17 512,56 € HT) soit vingt et un mille quinze euros et sept centimes d'euros (21 015,07 € TTC) *- Adopté à l'unanimité*
  
- Approuvé la désignation de l'entreprise Bellini pour le remplacement des chaudières fioul de l'école par des chaudières gaz pour la somme de cinquante trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et un centime d'euro Hors taxes (53 399,01 € HT) soit soixante-quatre mille soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-un centimes d'euros (64 078,81 € TTC). *- Adopté à l'unanimité*

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- Néant

- **Questions diverses :**

M. Chéreau précise que le SIRMOTOM procède à l'enlèvement des déchets sauvage à partir de 1 M<sup>3</sup>.

Mme Mausse demande quand le City stade sera lancé. Il est indiqué que des devis doivent préalablement être établis pour déposer les demandes de subventions pour l'année 2022.

M. Dehimi demande où en est l'installation des bancs pour le stade, l'aire de jeux et le terrain de boules. Le nivellement et la préparation du terrain indispensable à la pose des bancs en pierre seront réalisés dès que possible au retour des congés l'agent technique.

*Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 h15*

*Fait à Misy-sur-Yonne, le 16 août 2021*

*Le Maire,  
Monique JACQUIER*